



Modalités et conditions

Garantie et limitations de responsabilité :

RAB Design Lighting Inc. (« RAB ») garantit que l'intégrité structurelle de ses poteaux en aluminium est exempte de défauts pendant une période D'UN (1) AN à compter de la date d'expédition. RAB Design Lighting Inc. garantit également que le fini du poteau en aluminium sera exempt de fissuration, d'écaillage, de décoloration excessive et de défauts de corrosion pour une période d'UN (1) AN à compter de la date d'expédition au distributeur ou à l'utilisateur final, selon la première éventualité.

Les événements suivants sont expressément exclus de la garantie :

- I. Fondations : Toutes les études finales relatives aux fondations — y compris la profondeur d'ancrage, les conditions du sol, les considérations relatives au gel et tout autre facteur spécifique au site — doivent être réalisées par le propriétaire ou l'entrepreneur en consultation avec un ingénieur professionnel. Ces études doivent s'appuyer sur des données spécifiques au site afin de garantir le bon fonctionnement des poteaux.
- II. Capacité de charge: RAB décline toute responsabilité en cas de surcharge des poteaux. Il incombe à l'acheteur de s'assurer que tous les équipements fixés aux poteaux ne dépassent pas les limites structurelles de ces derniers et sont adaptés à la zone de vent applicable.
- III. Vibration: Les vibrations peuvent être difficiles à prévoir et sont plus fréquentes dans les espaces ouverts exposés à des vents réguliers de faible intensité. Les vibrations ne sont pas nécessairement le signe d'un défaut de construction; toutefois, si elles ne sont pas traitées, elles peuvent causer des dommages. L'utilisateur final/l'acheteur doit informer RAB des conditions spécifiques au site au moment de la demande de devis afin qu'un poteau plus grand et/ou plus lourd puisse être recommandé si nécessaire.
- IV. Stockage: Les poteaux qui ne sont pas installés immédiatement doivent être déballés, entreposés hors sol et correctement protégés par l'acheteur. RAB décline toute responsabilité en cas de dommages causés au fini résultant d'un stockage inapproprié.
- V. Utilisation prévue : Les poteaux doivent être utilisés exclusivement avec des luminaires; l'installation d'accessoires, de banderoles ou de drapeaux non autorisés n'est pas couverte par la garantie.

En cas de réclamation en vertu de la garantie, RAB Design peut exiger la présentation de documents tels que les certificats de réception délivrés par les consultants concernés. À la discrétion de RAB, les marchandises défectueuses seront réparées ou remplacées dans un délai d'un (1) an à compter de la date de la facture, pourvu que le défaut résulte d'une utilisation normale et de l'usage auquel ils sont destinés. Les défauts doivent être signalés par écrit dans les trente (30) jours suivant leur découverte. RAB décline toute responsabilité pour les dommages indirects, y compris les frais de main-d'œuvre, les frais de remplacement temporaire, les frais de réinstallation ou les frais de transport vers et depuis les locaux de RAB.

La présente garantie est exclusive et remplace toutes les autres garanties expresses ou implicites. Les services ou travaux non autorisés effectués par des tiers ne sont pas couverts.

CONDITIONS DE VENTE

Prix: Les prix indiqués sont fermes pour une période de trente (30) jours, F.O.B. Entrepôt RAB. Les frais de transport et les taxes de vente applicables s'ajoutent au montant indiqué, sauf mention contraire par écrit. Les boulons d'ancrage et autres accessoires peuvent être expédiés séparément, moyennant des frais de transport. RAB se réserve le droit d'ajuster ses prix afin de refléter les variations des tarifs de transport, des coûts des matériaux, des taux de change, des taxes de vente ou des taxes nouvellement imposées. Les prix peuvent être modifiés sans préavis.

Propriété et risque: La propriété et le risque de perte de toutes les marchandises sont transférés à l'acheteur soit au moment de la conclusion du contrat, soit au moment du chargement des marchandises en vue de leur expédition, selon la première de ces deux dates. RAB se réserve le droit de retenir ou de récupérer la possession des marchandises jusqu'à réception du paiement intégral. Toutes les marchandises sont inspectées avant leur expédition. Toute réclamation pour perte ou dommage survenu pendant le transport ou le déchargement doit être adressée directement au transporteur par le destinataire.

Les marchandises doivent être expédiées dans les trente (30) jours suivant leur achèvement, sous peine de frais de stockage.

RAB n'est pas responsable des retards causés par des événements indépendants de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, les retards de transport. RAB n'est pas responsable des dommages spéciaux ou indirects, y compris le manque à gagner, les pertes liées aux retards ou la perte d'usage d'équipements ou d'installations.

Retours: Tout retour de marchandises nécessite l'autorisation écrite préalable de RAB. Tous les frais de retour doivent être pris en charge par l'acheteur.

Annulations: Toute annulation de commande nécessite l'accord écrit de RAB passé un délai de 3 jours. Les frais d'annulation correspondront aux coûts engagés par RAB, avec un montant minimum de dix pour cent (10 %) de la valeur de la commande. RAB se réserve le droit d'annuler une commande, en tout ou en partie, dans les 5 jours suivant sa réception, si les marchandises ne peuvent être approvisionnées.